

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>28</b>

**Séance du 10 MAI 2022**

L'an deux mille vingt et deux le mardi dix mai à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de délibération de la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX Premier Adjoint au Maire.

**Présents :** M Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY ; les adjoints

Mme Anny GENIPA ; Mme Sylviane FONDS ; M Saturnin FRANCILLONE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Arthur MARICEL ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Pierre ALBINA; Mme Karine GATIBELZA ; M Didier MARICEL; Mme Cindy ARNASSALON ; M Christian RADBLOU ; M. José TORIBIO ; Mme Francia ROSAMONT ; M Patrick AJAS ; M Bruno REMI; Mme Annick ABELA; Conseillers Municipaux.

**Représentés :**  
 M. Richard PROMENEUR par Mme Gladys BURAT  
 M. Florent TREIL par M. José TORIBIO

**Absents :** M. Jocelyn SAPOTILLE Maire; M Yvon COMBES Mme Clara RIGAH ; Mme Liliane MAXIMIN BAJAZET ; Mme Sonia MERCADIER ;

*Date de la convocation*

**04 mai 2022**

*Date d'affichage de la délibération*

**Adoptée par 22 voix pour 6 abstentions (M. José TORIBIO ; M. Florent TREIL Mme Francia ROSAMONT ; M Patrick AJAS ; M Bruno REMI; Mme Annick ABELA)**

**DELIBERATION N°2022/05/52**

**DELIBERATION DESIGNANT DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PROFESSIONNEL JUMINER BERTENE DU LAMENTIN**

Le conseil d'administration qui est l'organe délibératif du Lycée Professionnel JUMINER BERTENE, exerce différentes attributions notamment l'adoption du budget et du compte financier de l'établissement, l'adoption du projet d'établissement et du règlement intérieur et la fixation des règles d'organisation de l'établissement.

Il donne son avis sur les mesures annuelles de création et de suppression de sections, d'options et de formations complémentaires d'initiative locale dans l'établissement.

Il délibère notamment sur les principes de choix des manuels scolaires, des logiciels et des outils pédagogiques, les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents d'élèves, les modalités générales de leur participations à la vie scolaire, et les questions relatives à l'hygiène, à la sante, à la sécurité.

En vertu des dispositions du décret n°2008-263 du 14 mars 2008 relatif aux dispositions réglementaires du livre IV du Code de l'Education (article R421-14 et R421-33), le conseil d'administration du lycée professionnel comprend un représentant de la commune où est implanté l'établissement.

Ces représentants sont désignés par le conseil municipal à la suite de chaque renouvellement partiel ou total.

Pour chaque représentant titulaire, un représentant suppléant est désigné dans les mêmes conditions. Celui-ci siège au conseil d'administration en cas d'empêchement du représentant titulaire.

Il est proposé de désigner les membres suivants pour siéger au conseil d'administration du lycée professionnel du Lamentin.

#### **Titulaires**

- Rodrigue MOULIN

#### **Suppléants**

- Jacqueline BELFORT

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré,

#### **DECIDE**

**ARTICLE 1** : De désigner les membres suivants pour siéger au Conseil d'administration du Lycée professionnel JUMINER BERTENE.

#### **Titulaires**

- Rodrigue MOULIN

#### **Suppléants**

- Jacqueline BELFORT

**ARTICLE 2** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

**Adoptée par 22 voix pour 6 abstentions (M. José TORIBIO ; M. Florent TREIL Mme Francia ROSAMONT ; M Patrick AJAS ; M Bruno REMI; Mme Annick ABELA)**

Pour extrait en forme, rendu exécutoire,

Le Président,

Ephrem GLORIEUX

